

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2026 - 19215 - 2023 B 05106 - 978 963 148 - A.M.E.

Société AME
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros

Siège Social : 5 RUE DU VIEUX VERSAILLES
78000 VERSAILLES

R.C.S. : VERSAILLES 978 963 148

19215

2335106

n° de
dépôt



n° de
gestion

09 JUL. 2026

n° de
facture



Quib.

n° de
chrono

26078895

TEXTE DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 4 JUIN 2026

IERE PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée par le Président et informée en même temps de l'ordre du jour.

Elle déclare couvrir le défaut d'avis de convocation dans un journal d'annonces légales, de même que le défaut d'envoi de lettres recommandées, toutes les actions étant présentes.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 € et qui ont donné lieu à une imposition de 0 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 quitus de sa gestion au président de la S.A.S.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Président sur les conventions visées au Code de Commerce Articles L 225-38 à L 225-43 et statuant sur ces rapports, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit net comptable de 1.970,72 € de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau :

-1.970,72 €

Compte-tenu de cette affectation,

- La Réserve légale présentera un solde créditeur de : 0,00 €
- Le report à nouveau présentera un solde débiteur de : -1.970,72 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons les distributions de dividendes effectuées précédemment :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les salaires bruts versés à Monsieur Arthur BIGOT, Président, pour un montant de 0,00 € sur la période du 25 juillet 2023 au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du Dirigeant comme suit :

- à compter du 1er janvier 2025, Monsieur Arthur BIGOT : 0,00 € bruts de base par mois pour ses fonctions de Président

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

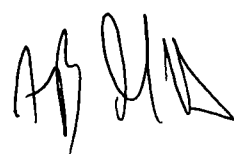
2EME PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 Juin 2026, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

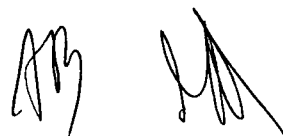
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.



HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.A smaller, more complex handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a horizontal stroke.Two small, handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be initials or short names.

Société AME
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000,00 Euros

Siège Social : 5 RUE DU VIEUX VERSAILLES
78000 VERSAILLES

R.C.S. : VERSAILLES 978 963 148

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 4 Juin,

Les Actionnaires de la Société AME, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 €, divisé en 100 actions, dont le siège est 5 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 5 Rue du Vieux Versailles 78000 VERSAILLES, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arthur BIGOT, en sa qualité de Président.

Monsieur Maxime DARTOUT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum requis par les statuts ou la loi.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux Dirigeants,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes,
- Continuation de la société malgré la perte de la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ERE PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale reconnaît qu'elle a été régulièrement convoquée par le Président et informée en même temps de l'ordre du jour.

Elle déclare couvrir le défaut d'avis de convocation dans un journal d'annonces légales, de même que le défaut d'envoi de lettres recommandées, toutes les actions étant présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 € et qui ont donné lieu à une imposition de 0 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 quitus de sa gestion au président de la S.A.S.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Président sur les conventions visées au Code de Commerce Articles L 225-38 à L 225-43 et statuant sur ces rapports, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit net comptable de 1.970,72 € de l'exercice de la manière suivante :



- Report à nouveau : -1.970,72 €

Compte-tenu de cette affectation,

- La Réserve légale présentera un solde créditeur de : 0,00 €
- Le report à nouveau présentera un solde débiteur de : -1.970,72 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons les distributions de dividendes effectuées précédemment :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31/12/2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les salaires bruts versés à Monsieur Arthur BIGOT, Président, pour un montant de 0,00 € sur la période du 25 juillet 2023 au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération du Dirigeant comme suit :

- à compter du 1er janvier 2025, Monsieur Arthur BIGOT : 0,00 € bruts de base par mois pour ses fonctions de Président

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2EME PARTIE : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Mixte en date du 4 Juin 2026, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des

perles qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

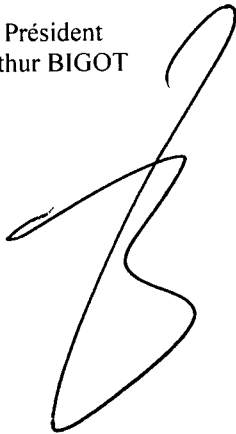
HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires ou leurs mandataires.

Le Président
Arthur BIGOT



Le Secrétaire
Maxime DARTOUT



(voir approbation)



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 18			Exercice N-1 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	720		720	
	Total II	720		720	
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	98 710		98 710	
	Autres créances				
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 562		1 562	
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	100 272		100 272	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 992		100 992	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

SIDEX

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 18	Exercice N-1 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 971-	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	971-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	20 990	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	960	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	99 993	
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	101 963	
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	100 992	

(I) Dont à moins d'un an

101 963

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 18			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 971		1 971	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			1 971		1 971	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 971		1 971	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 18	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 971		1 971	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)				
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 971		1 971	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 971		1 971	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SIDEX

M

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Création de la société le 25/07/2023



SAS A.M.E.
78000 VERSAILLES

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains	TOTAL		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Participations évaluées par mises en équivalence	TOTAL		
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
			720
TOTAL			720
TOTAL GENERAL			720

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
Emballages récupérables et divers					
mmobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
articipations évaluées par mises en équivalence	TOTAL				
utres participations					
utres titres immobilisés					
êts, autres immobilisations financières					
				720	720
TOTAL				720	720
TOTAL GENERAL				720	720

SAS A.M.E.
78000 VERSAILLES

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Néant

X

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	720		720
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	98 710	98 710	
TOTAL	99 430	98 710	720
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	20	20		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	960	960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	990	990		
Dettes représentatives de titres empruntés	99 993	99 993		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	101 963	101 963		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

SAS A.M.E.
78000 VERSAILLES

ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Produits à recevoir



ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	980



ANNEXE

Exercice du 25/07/2023 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

bon copie conforme de l'original du Bilan
de la société à la dernière page

